

COMMUNIQUE DE PRESSE

Extension de FedEx : Peut-on brader la santé de millions de citoyens pour 200 emplois espérés?

La France, qui a accueilli la COP21, ne fait-elle donc rien pour limiter l'impact du trafic aérien ?

Tandis que les pouvoirs publics et la DGAC se gargarisent d'avancées ridicules en termes de réduction des nuisances aériennes dans le cadre du groupe vols de nuit – 15 vols en descente continue entre 0h30 et 5h¹ – FedEx a annoncé mardi son intention d'étendre son activité à Roissy CdG. Cela conduira à terme à une augmentation de plus de 40% de sa capacité de triage, et ce sans aucune information ou concertation préalable des premiers intéressés : les citoyens survolés.

Pas d'étude d'impact environnemental de ce projet d'un montant de 1,4 milliard d'euros, pas de présentation en Commission Consultative de l'Environnement de Roissy CdG, pas de consultation large du public en amont encadrée par la CNDP² ... Il est pourtant évident qu'il faut peser l'intérêt réel de ce projet par rapport aux inconvénients sanitaires majeurs de l'augmentation du trafic qui découlera de cette décision, en particulier la nuit (y compris le trafic routier généré).

Rappelons-le, FedEx contribue largement à spolier des millions de Franciliens de leurs nuits de sommeil. Et là attention, nous repartons pour un bail de 30 ans supplémentaires !

Devinez pourquoi FedEx a choisi Roissy CdG, plutôt que Francfort ou Heathrow ? Parce que sur le plus grand aéroport d'Europe par le nombre de mouvements, il n'y a pas de couvre-feu entre 22h et 6h ! Eh oui, en France, au nom du e-commerce et pour créer 200 à 400 emplois (seulement !), précaires et à faible valeur ajoutée, les pouvoirs publics ont sciemment organisé le sacrifice du sommeil et de la santé de millions d'habitants survolés, en toute légalité et en toute impunité.

L'ADVOCNAR rappelle ici l'Etat français à ses devoirs : protéger la santé et le cadre de vie des riverains Franciliens, au nom de l'égalité en droit des citoyens français.

Alors que les plus grands aéroports européens³ ont environ deux fois moins de vols de nuit qu'à Roissy CdG entre 22h et 6h, alors que Francfort met en place un plan d'action concret de réduction des nuisances sonores aériennes, on se demande s'il y a un pilote dans l'avion concernant la politique aéroportuaire française : toujours plus de nuisances là où il y a la plus forte densité de population⁴, sans aucune contrainte réelle. Il faut impérativement que cela cesse ! Et c'est bien le rôle de l'Etat d'arbitrer dans le respect des lois et non d'encourager la destruction de la santé des Franciliens.

¹ Lire le communiqué de l'ADVOCNAR :

« Commission Vols de nuit : un petit pas pour l'Homme, un bond de géant pour l'humilité »

² CNDP : Commission Nationale du Débat Public

³ Francfort, Heathrow, Schiphol

⁴ Plus de 620 000 personnes dans le Plan d'Exposition au Bruit, plus de 2 millions d'habitants survolés à moins de 3 000 mètres d'altitude